Ref. formation 54S1701187-0

Diplôme d'État de professeur de musique

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

PÔLE ALIENOR
Delphine Lavalley
05.49.39.00.38
formation.continue@polealienor.eu

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Concours
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

L'accès à la formation continue au diplôme d'État de professeur·e de musique est conditionné à la réussite à un examen d'entrée, ouvert aux candidat·e·s remplissant l'une des conditions suivantes : - justifier d'une expérience d'enseignement dans le domaine musical en qualité de salarié·e d'une durée d'au moins deux années, à raison de cinq heures par semaine au moins sur trente semaines par an ou leur équivalent en volume horaire annuel ; - justifier d'une pratique professionnelle en qualité d'artiste de la musique d'une durée d'au moins deux années, pouvant notamment être attestée par quarante-huit cachets sur deux ans ; - être titulaire du diplôme d'études musicales (DEM) ou du diplôme national d'orientation professionnelle de musique (DNOP) et exercer une activité d'enseignement en qualité de salarié·e à raison de cinq heures par semaine sur trente semaines au moins - être titulaire du DEM et du DNOP et être engagé·e dans une démarche de réorientation professionnelle

Prérequis pédagogiques :

L'accès à la formation continue au diplôme d'État de professeur·e de musique est conditionné à la réussite à un examen d'entrée, ouvert aux candidat·e·s remplissant l'une des conditions suivantes : o justifier d'une expérience d'enseignement dans le domaine musical en qualité de salarié·e d'une durée d'au moins deux années, à raison de cinq heures par semaine au moins sur trente semaines par an ou leur équivalent en volume horaire annuel ; o justifier d'une pratique professionnelle en qualité d'artiste de la musique d'une durée d'au moins deux années, pouvant notamment être attestée par quarante-huit cachets sur deux ans ; o être titulaire du diplôme d'études musicales (DEM) ou du diplôme national d'orientation professionnelle de musique (DNOP) et exercer une activité d'enseignement en qualité de salarié·e à raison de cinq heures par semaine sur trente semaines au moins o être titulaire du DEM et du DNOP et être engagé·e dans une démarche de réorientation professionnelle

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Le diplôme d'État (DE) de professeur de musique est un diplôme professionnel qui permet d'enseigner dans les établissements publics, associatifs et privés. Il est classé de niveau II au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), niveau 6 dans le cadre national des certifications professionnelles. La formation prépare à la diversité du métier d'enseignant·e et aide à construire une démarche musicale et artistique personnelle qui prend en compte les évolutions et enjeux de l'enseignement spécialisé. Cette formation correspond au cursus menant au diplôme d'État de professeur de musique (suivant l'arrêté du 05 mai 2011 relatif au DE de professeur de musique modifié par l'arrêté du 29/07/2016).

Contenu et modalités d'organisation

Organisation : Des cours réguliers (principalement les lundi et mardi) Certains cours et sessions de découverte peuvent se dérouler sur d'autres jours de la semaine Des cours et travaux à distance A noter que les plannings pour les enseignements de pratiques instrumentales et de tutorat sont individualisés*, ces enseignements peuvent se dérouler à l'extérieur de l'établissement et sur d'autres périodes *L'organisation et le calendrier présentés sont prévisionnels, des impératifs d'organisation pouvant entraîner des modifications. Lieu(x) : Poitiers. La formation comprend également des cours, des stages d'observation, des temps de tutorat pendant lesquels l'étudiant·e-stagiaire est présent·e dans un établissement d'enseignement pouvant être basé dans une autre région en France. Intervenants : Formateur·trice·s du pôle Aliénor intervenant dans le cadre de la formation initiale au diplôme d'État de professeur de musique. L'équipe pédagogique est constituée d'enseignant·e·s, de professeur·e·s intervenants dans les établissements d'enseignement supérieur et/ou initial artistique et d'artistes dans chaque discipline. *Les professeurs de répertoires principaux et conseillers pédagogiques (tutorat) sont choisis en concertation avec l'étudiant·e stagiaire. Public : Candidat·e ayant été admis à l'examen d'entrée proposé chaque année par le pôle Aliénor. L'effectif prévisionnel est compris entre 25 et 30 stagiaires et étudiant.es inscrit.es au DE. Moyens matériels et pédagogiques : La formation se déroule dans les locaux adaptés aux différents cours faisant partie du cursus du Diplôme d'État de professeur de musique (salles de cours équipées des instruments de musique nécessaires à la formation, salles équipées avec utilisation du matériel pédagogique spécifique à la formation y compris informatique, utilisation de supports pédagogiques et de logiciels dédiés quand requis). L'établissement s'est doté d'une application d'organisation de cours à distance. Contenu : L'UE de pratique artistique aide l'étudiant à construire ou à confirmer une démarche musicale et artistique personnelle et autonome. Les cours de répertoires principaux et de pratiques collectives renforcent l'étudiant dans son

…

Commentaires sur la durée hedmomadaire **Le parcours de chaque candidat est examiné à l'entrée en formation afin d'accorder une éventuelle validation des acquis antérieurs (VAA). Celle-ci permet la définition d'un schéma de parcours personnalisé aboutissant parfois à une réduction de la durée de formation. Double DE : Les étudiant·e·s stagiaires peuvent envisager l'obtention de deux diplômes dans deux disciplines différentes. Les contenus sont alors aménagés en fonction de cette donnée supplémentaire.**

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Individualisé**

Commentaires sur la parcours personnalisable **La durée hebdomadaire est variable, et les 1 300 heures sont réparties sur 3 années universitaires de 36 semaines.**

Validation(s) Visée(s)

Diplôme d'État de professeur de musique - ***Niveau 6 : Licence, licence professionnelle, BUT (Niveau 6 européen)***

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

À l'issue de l'obtention du diplôme d'État de professeur de musique, le diplômé peut enseigner dans une école de musique associative ou territoriale (conservatoire). Il peut ensuite se présenter aux concours PEA de la fonction territoriale.

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00139022	du 12/09/2019 au 30/06/2022	Poitiers (86)	PÔLE ALIENOR		MON COMPTE FORMATION	FPC
00234649	du 09/09/2021 au 30/06/2024	Poitiers (86)	PÔLE ALIENOR		MON COMPTE FORMATION	FPC
00371718	du 07/09/2023 au 30/06/2026	Poitiers (86)	PÔLE ALIENOR		MON COMPTE FORMATION	FPC